

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**Interventions de sensibilisation à la transition écologique, au changement climatique pour les enfants de 3 à 11 ans. Années 2026 et 2027**

**Date et heure limites de réception des offres : 21 novembre 2025, 12h**

**Syndicat Mixte de l’Avant Pays Savoyard**

585 route de Tramonet ZA Val Guiers
73330 BELMONT-TRAMONET

|  |
| --- |
| **L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE** |
|  | **Objet** | Interventions scolaires de sensibilisation à la transition écologique, au changement climatique pour les enfants de 3 à 10 ans. Années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Nombre de lots** | 12 |
|  | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
|  | **Forme de groupement** | Groupement solidaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | Défini par lot |
|  | **Négociation** | Avec |
|  | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

1. [- Objet et étendue de la consultation 4](#_bookmark0)
	1. [- Objet 4](#_bookmark1)
	2. [- Mode de passation 4](#_bookmark2)
	3. [- Type et forme de contrat 4](#_bookmark3)
	4. [- Décomposition de la consultation 4](#_bookmark4)
	5. [- Nomenclature 5](#_bookmark5)
2. [- Conditions de la consultation 5](#_bookmark6)
	1. [- Délai de validité des offres 5](#_bookmark7)
	2. [- Forme juridique du groupement 5](#_bookmark8)
	3. [- Variantes 5](#_bookmark9)
3. [- Conditions relatives au contrat 5](#_bookmark10)
	1. [- Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_bookmark11)
	2. [- Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_bookmark12)
	3. [- Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 5](#_bookmark13)
	4. [- Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_bookmark14)
4. [- Contenu du dossier de consultation 6](#_bookmark15)
5. [- Présentation des candidatures et des offres 6](#_bookmark16)
	1. [- Documents à produire 7](#_bookmark17)
6. [- Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_bookmark18)
	1. [- Transmission électronique 8](#_bookmark19)
	2. [- Transmission sous support papier 9](#_bookmark20)
7. [- Examen des candidatures et des offres 10](#_bookmark21)
	1. [- Sélection des candidatures 10](#_bookmark22)
	2. [- Attribution des accords-cadres 10](#_bookmark23)
	3. [- Suite à donner à la consultation 11](#_bookmark24)
8. [- Renseignements complémentaires 11](#_bookmark25)
	1. [- Adresses supplémentaires et points de contact 11](#_bookmark26)
	2. [- Procédures de recours 11](#_bookmark27)

# - Objet et étendue de la consultation

## - Objet

La présente consultation concerne :

Interventions de sensibilisation à la transition écologique, au changement climatique pour les enfants de 3 à 10 ans. Années 2026 et 2027

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de l’Avant Pays Savoyard

## - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Les milieux aquatiques et les milieux humides |
| 02 | La nature de proximité |
| 03 | La faune sauvage |
| 04 | Les oiseaux |
| 05 | Les abeilles |
| 06 | Les milieux Forestiers |
| 07 | Le grand cycle de l’eau |
| 08 | Le petit cycle de l’eau |
| 09 | Le changement climatique |
| 10 | Les risques naturels |
| 11 | L’agriculture locale, les circuits courts et l’alimentation durable |
| 12 | L’alimentation par le jardinage |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour chacun ou l’ensemble des lots.

## - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est, pour tous les lots :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 80540000-1 | Services de formation dans le domaine de l'environnement |
| 92331210-5 | Services d'animation pour enfants |
| 92534000-3 | Services de préservation de la vie sauvage |

# - Conditions de la consultation

## - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le groupement solidaire permet d'avoir un interlocuteur privilégié.

## - Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Tout dépôt d’une offre variante entrainera son rejet pour irrégularité au sens de l’article L2152-2 du Code de la commande publique.

# - Conditions relatives au contrat

## - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

## - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

# - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le règlement de la consultation (RC)
* L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
* Bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) par lot
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
* Trame à compléter - Fiche animation
* Trame à compléter - Notice de remplissage Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

**Afin de faciliter l’exploitation informatique des documents, le candidat veillera à**

**respecter la règle suivante pour le nommage des fichiers :**

* **Ne pas mettre de longs intitulés**
* **Ne pas mettre d’espaces, mais des \_ (tirets du 8) à la place**
* **Éviter les accents et les caractères spéciaux (ex : & « » @ …)**
* **Utiliser des abréviations (ex MT pour mémoire technique)**

## - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Casier judiciaire vierge des intervenants et fichier FIJAIS vierge | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années,indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr,](http://www.economie.gouv.fr/) soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

En cas de groupement d’opérateurs économiques, **la fourniture d’un DC1 et d’un DC2 est obligatoire.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| **L'acte d'engagement (AE) et ses annexes** | Oui |
| **Le Bordereau des prix unitaires valant détail estimatif quantitatif pour chaque lot**, complété, daté et signé.*Ce document comprend les prix détaillant le temps intervention (à l’unité d’animation), les frais de déplacement (tarif unitaire ou forfaitaire par animation), le temps de préparation global, le temps de rédaction du bilan, le nombre d’animations maximum que le candidat pourra prendre en charge.* | Oui |
| **La fiche animation complétée pour chaque lot***.**L’absence de transmission de ce document entraînera l’irrégularité de l’offre.* | Oui |
| **Un mémoire technique limité à 5 pages (recto verso) comprenant notamment** :* *Une description des contenus pédagogiques proposés et les adaptations nécessaires en fonction des niveaux scolaires ;*
* *Les supports pédagogiques utilisés (sorties terrain, jeux, mallettes, maquettes…);*
* *La répartition entre les temps en salle de classe et les temps sur le terrain ;*
* *Quelques références ;*
* *La description de l’équipe chargée d’intervenir auprès des enfants et l’interlocuteur des enseignants engagés dans l’animation ;*
 | Non |

#### Le candidat produira également le BPU-DQE au format Excel.

**Il n'est pas nécessaire de retourner le CCAP et le CCTP.** Ces documents ne peuvent être modifiés et seront considérés comme approuvés sans réserve par le candidat. Seuls les exemplaires détenus par la collectivité font foi.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous- traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://[www.marchesonline.com/.](http://www.marchesonline.com/.)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les formats des documents acceptés sont les suivants : traitement de texte (.doc, .rtf), tableur (.xls), diaporama (.ppt), format Acrobat (.pdf), images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement). Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

## - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# - Examen des candidatures et des offres

## - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

**Seront considérées comme irrégulière et NON régularisables, les offres avec absence :**

* **du mémoire justificatif (note technique ou annexe documents techniques)**
* **de la fiche d’animation pour chaque lot**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### Pour tous les lots :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 40.0 % |
| 2-La proposition pédagogique | 60.0 % |
| *2.1-Contenus pédagogiques et description de l’animation* | *30.0 %* |
| *2.2-Outils et matériel pédagogiques utilisés* | *10.0 %* |
| *2.3-Expériences passées* | *10.0 %* |
| *2.4-Visites de terrain* | *10.0 %* |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20. Les critères sont notés sur 20.

Les sous-critères sont notés sur 20.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

#### Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) \* Base de notation

*Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue. Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.*

*Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).*

Les sous critères 2.1 à 2.4 sont notés sur 20 puis pondérés au poids de la pondération (poids du sous critère dans le critère).

Le critère **Valeur technique** est noté sur 20. Il est l’addition des sous critères pondérés. Le résultat de cette

somme est ensuite pondéré conformément à la pondération indiquée pour le critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations. Elles seront engagées avec les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux à l'acheteur public.

Tous les éléments du contrat peuvent être négociés.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# - Renseignements complémentaires

## - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr